

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FEVRIER 2020**

**Présents** : Bruno ARNAL, Cyrille BARTHELEMY, Caroline BERTHET, Murielle COMMETTE, Nicole LASSERE-SERRE, Martine MONTEIL, Jérôme MORELLO, Jean-Pierre PETTAVINO, Caroline PETTAVINO-GALINA, Adeline POMMIER, Joël RAYMOND.

**Absents excusés** : Isabelle BROUSSET, André CARBOULET, Jacques LAPEYRE.

### **POINT TRAVAUX :**

**Hameau des Amandiers** : le Permis d'Aménager a été signé le 31 janvier dernier.

Aucun recours n'est à déplorer pour le moment. Les propriétaires du camping ont demandé à le consulter.

La demande de Permis de Construire pour le macro-lot 1 a été déposée, et la demande de permis de construire d'ERILIA (logements sociaux) est à l'instruction.

**Projet BERNARD** : la demande de permis de construire est également à l'instruction, des pièces complémentaires réclamées au pétitionnaire ont été apportées, Nous attendons l'avis des différents services.

**Réhabilitation du club-house des tennis** : la demande de subvention au titre de la DETR 2020 a été déposée en Sous-Préfecture. Le projet a été confié au cabinet d'architectes Junot / Marc.

Nous étudions la possibilité de faire en partie financer le projet par le Conseil Départemental dans le cadre du nouveau dispositif mis en place pour le financement des équipements sportifs, mais notre projet ne semble pas correspondre aux critères d'attribution.

Le Tennis club peut cependant espérer une aide de la fédération, suite à notre rencontre avec les représentants de la fédération et la Présidente du TC Lourmarin, pour leur présenter le projet.

**D943 entrée de ville** : Les travaux sont bientôt terminés. Il n'était pas prévu de regoudronner la portion de route, mais à la demande de la mairie et en le prenant en compte financièrement, les responsables de la DDT ont convenu que ça serait préférable, compte tenu du projet de balisage au sol. La fin des travaux est prévue pour le 10 mars 2020.

**Eclairage Public** : L'installation sur le jeu de boules du Rayol avance, les plots sont posés, les gaines tirées, on attend les poteaux.

Une rencontre entre le Maire et les responsables d'ECOTEC a permis de réviser le contrat d'entretien de l'éclairage public, afin qu'il soit en adéquation avec le nouveau dispositif. Le pilotage numérique du réseau a permis de réduire considérablement (d'environ 4000 € par an) le coût du contrat d'entretien, puisqu'il réduit le nombre d'interventions, notamment nocturnes.

### **Toitures de divers bâtiments communaux :**

- Les travaux de réparation des toitures de l'église, de l'école de musique et du local du 3ème âge sont terminés.
- La toiture de la mairie a été inspectée pour établir un diagnostic suite aux dégâts des eaux constatés lors des pluies de décembre 2019. Une fuite a été détectée sur le chéneau, qu'il faudra remplacer dans les meilleurs délais.
- Le devis concernant la révision de la toiture du Temple a été accepté, ils interviendront prochainement.

**EDF** : Le Maire a rencontré un représentant d'EDF pour faire le point sur les consommations et l'isolation des bâtiments communaux, puisqu'ils sont conventionnés pour nous faire bénéficier des aides de l'Etat en matière d'isolation. Un devis sera établi qui tiendra compte des aides de l'Etat.

Par ailleurs, à partir du 1er décembre 2020, on passe sur les contrats libres avec les fournisseurs d'électricité, c'est-à-dire qu'on sera sur des marchés ouverts, on ne sera plus protégés par le tarif réglementé. On devra négocier nos contrats en fonction du cours de la bourse, ce qui sera plus

compliqué à gérer. Il faudra envisager de mutualiser ce service avec la communauté d'agglomération, pour obtenir de meilleurs tarifs.

**DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) :** Le Maire doit prendre un arrêté pour compléter la délibération du 25 juin 2018 relative à la création d'un service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI).

Cet arrêté doit répondre à plusieurs nécessités :

- Identifier les risques à prendre en compte,
- Fixer en fonction de ces risques la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie identifiés pour l'alimentation en eau des moyens des services d'incendie et de secours, ainsi que leurs ressources,
- Actualiser la base de données des PEI (points d'eau incendie), tenue à jour par le service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse, conformément aux procédures d'échanges d'informations entre partenaires de la défense extérieure contre l'incendie,
- Transmettre le dispositif de contrôle des points d'eau incendie.

**JOURNEE ELECTORALE :** transmission du planning de présence pour tous les conseillers (doc en annexe)

**CONSEIL D'ECOLE :** lecture et commentaire par Martine MONTEIL du compte rendu du Conseil d'Ecole qui s'est tenu le 11 février dernier.

**AFFAIRE GALAUP :** Le Conseil délibère pour que la mairie se porte partie civile à l'audience qui se tiendra le 25 mars 2020 au Tribunal Correctionnel d'Avignon. Elle autorise également le Maire à octroyer la protection fonctionnelle à Monsieur Olivier Galaup pendant toute la procédure, afin de prendre en charge les frais d'avocat et toutes les dépenses nécessaires à sa défense.

Une déclaration de sinistre a été faite à notre assureur, GROUPAMA, dans le cadre de la garantie protection des agents et protection juridique de notre contrat.

**ARRET DE TRAVAIL MALBEC MONIQUE :** Monique va mieux, elle est actuellement en maison de repos, et subira une intervention le 9 mars.

C'est Emilie STACHINO qui a été embauchée sous contrat pendant le temps d'arrêt de travail de Monique, elle donne entière satisfaction.

**CONCESSIONS AU CIMETIERE :** le Conseil délibère pour accorder deux concessions au columbarium du cimetière, aux noms de PECARD Jacqueline, et de FERAUD Bernard.

**TRANSFERT DE CONSTRUCTIBILITE :** le Conseil délibère pour accorder le transfert de constructibilité de terrains appartenant à José SANTIAGO et Christiane MORELLO, ainsi qu'à Claudette DOGLIANI et Paule MARTY, vers un terrain appartenant à Ulysse et Yolande VERBO.

**LMV :** Attribution compensatoire de 462 704,00 € pour 2020.

Communication de l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Mise à disposition des locaux de la médiathèque : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que depuis le 1er janvier 2017, date de l'adhésion de la commune de Lourmarin à la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse, la compétence médiathèque est exercée par la communauté d'agglomération.

En conséquence, les agents territoriaux qui étaient en poste à la bibliothèque ont été transférés à la communauté d'agglomération et les locaux mis à disposition de LMV.

Cependant, certains frais liés à ces locaux sont toujours à la charge de la Mairie avec remboursement annuel par LMV.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir pris connaissance du contenu de la convention de

mise à disposition fixant les modalités de prise en charge des frais liés aux locaux mis à disposition de LMV, le conseil municipal délibère et décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse une convention de mise à disposition des locaux et fixant les modalités de prise en charge des frais y afférents ,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'application de cette convention.

**ARCHIVES COMMUNALES :** M. le Maire rappelle que par convention avec le CDG84 (Centre Départemental de Gestion de Vaucluse), une mission de classement et d'élimination des archives communales a été entreprise, en partie subventionnée par la DRAC.

Cette convention prévoyait une période de 3 fois 20 jours d'intervention d'un archiviste, à l'issue de laquelle un volume relativement important d'archives doit être éliminé. Cette élimination doit être faite par une entreprise spécialisée en raison du caractère confidentiel de certains documents. Une consultation va donc être lancée pour le choix de cette entreprise.

Par ailleurs, l'archiviste, Monsieur Dumont, vu la charge importante de dossiers à archiver, suggère qu'on renouvelle cette convention de 3 fois 20 jours, afin de pouvoir parfaire son travail.

Le Conseil donne son accord pour confier une deuxième mission d'archivage au CDG84.

**Affaire LAVERGNE :** Le Conseil est interpellé par Monsieur Renaud LAVERGNE, au sujet d'une condamnation pour infraction au code de l'urbanisme qu'il estime injustifiée. Le Conseil , à l'unanimité, et après avoir pris connaissance de la réponse écrite faite le 20 février 2020 à M. LAVERGNE par M. le Maire, approuve cette réponse et n'a rien à ajouter sur ce dossier.

**STATIONNEMENT DES CAMPING CARS :** certains administrés se plaignent du stationnement des camping cars sur le parking des tennis. Il est donc décidé d'en interdire l'accès aux camping cars par la mise en place d'un portique limitant le gabarit des véhicules.

**GUERIDONS :** Le Conseil décide l'acquisition de 15 guéridons type « mange debout » pour compléter le matériel communal destiné aux diverses réunions dans l'espace Camus ou à la Fruitière.

**PNRL (Parc Naturel Régional du Luberon) :** Le Parc souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'extension du périmètre du PNRL dans le cadre de la future charte. Le Conseil n'est pas opposé à mener une réflexion sur ce sujet, mais souhaite la reporter après les élections municipales.

**FREDON :** (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), organisme à vocation sanitaire dans le végétal, comme le recensement des platanes malades du chancre coloré. Proposition d'adhésion, le conseil donne son accord.

**VIGICRUE :** prévention des inondations, abonnement ok.

**VIDE GRENIERS :** Le vide greniers est accordé pour l'APE le 1er mai 2020 dans la cour de l'école, et pour le Tennis Club, le 12 juillet 2020 dans le village (Bd Rayol et Bd Dautry)

**ITER :** remerciements renouvelés de Joël à M. BIGOT, au moment des vœux 2020, pour avoir accueilli les conseillers lors de la visite d'ITER. Réponse de M. BIGOT avec souhait d'un futur partenariat avec la Fruitière.